

Transfert du service postal, location de salle

Lors de sa réunion, mardi, le conseil municipal d'Avanton a pris les décisions suivantes.

> **Énergie Vienne.** Approbation de l'adhésion de la commune de L'Isle-Jourdain au syndicat Énergie Vienne.

> **Transfert du service postal.** Suite à la résiliation du bail commercial à compter du 29 février 2016 et au transfert

du service postal au relais poste commerçant depuis le 1^{er} août 2015, le conseil autorise le maire à signer un protocole avec la société Locaposte prévoyant une indemnité transactionnelle et forfaitaire de 2000 € correspondant aux travaux de remise en état du bureau de Poste.

> **Indemnité de fonction.** Va-

lisation de la demande du maire de déroger à la loi afin de ne pas bénéficier de l'indemnité de fonction au taux maximal et de reconduire les délibérations en vigueur.

> **Location de salle.** Le conseil a précisé les conditions de location de la salle Plauzeau. Location 24 h aux habitants domiciliés sur la commune, 65 € ; location 24 h aux habi-

tants domiciliés hors commune, 170 €. Location effectuée au maximum deux mois avant la date et subordonnée au type de manifestation se tenant à la salle des fêtes. Caution : 500 €.

Totalité des délibérations en mairie.
Prochaine séance : mardi 22 mars.